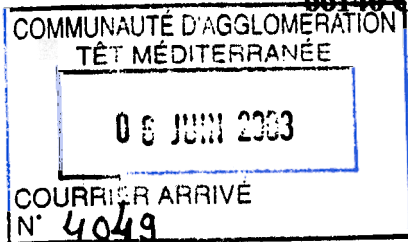


CANET NATURE ENVIRONNEMENT

Association loi 1901 déclarée en janvier 1992 sous le n° 8189

2 rue de la Frégate

66140 CANET-EN-ROUSSILLON



Canet, le 03 juin 2003

Communauté d' Agglomérations Têt-Méditerranée
19 Espace Méditerranée / 2
66000 PERPIGNAN

Objet : gestion de l'étang de Canet-St Nazaire

Copie à : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
165 rue Paul Rimbaud, 34080 MONTPELLIER
Madame le Député Maire de Canet-en-Roussillon

Monsieur le Président,

Notre association a été créée pour se préoccuper en priorité du devenir écologique et culturel de l'étang de Canet, avant de développer ses activités dans d'autres domaines.

Un récent incident a redonné la première place à notre objectif initial : un pêcheur traditionnel de l'étang, maintenant en retraite, a été verbalisé pour avoir pratiqué la pêche aux anguilles ; nous ne nous prononçons pas sur le fonds de cette affaire et ne voulons pas intervenir, mais elle a attiré notre attention sur la situation actuelle du site :

- le métier ancestral de la pêche dans l'étang est en voie de disparition ;
- l'entretien du « village de pêcheurs » et de l'ensemble du site est progressivement abandonné, ainsi que la gestion de vannes du déversoir, faute de présence humaine compétente et d'activités valorisantes ;
- la flore, très riche faut-il le rappeler, le « sentier de découverte », les postes d'observation de l'avifaune sont pratiquement abandonnés faute de surveillance et d'entretien ;
- le patrimoine culturel représenté par la pêche traditionnelle et son matériel est en perte, faute de pratiquants ;
- les droits particuliers des pêcheurs sur cette zone, domaine privé, semblent avoir été récemment réduits.

Il est facile pour tout visiteur de constater la dégradation des lieux : sentier de découverte saccagé, panneaux signalétiques disparus, ensablement du grau aux abords des vannes, diminution de la nidification sur les rives en raison de l'absence d'entretien de la végétation et de surveillance du site, même si la Municipalité de Canet a entièrement rénové le « parcours de santé ».

La Communauté d'Agglomérations est gestionnaire du site et les communes limitrophes sont bénéficiaires de ce magnifique environnement. Nous venons donc vous demander quelle politique est suivie par vos services, quels moyens vous y affectez, comment vous envisagez d'inverser la tendance actuelle avant qu'il ne soit impossible de revenir à une meilleure situation.

Avec nos plus respectueuses salutations.

Le Président, J.-P. CATINAUD

Perpignan, le 01 JUL. 2003

Chromo
De [REDACTED]

Monsieur CATINAUD
Président de l'association
« Canet Nature Environnement »
2 rue de la frégate
66 140 Canet-en-Roussillon

Pôle: Aménagement du Territoire
Service: Environnement
Dossier suivi par: Jérôme DUBOST
N° téléphone: 04 68 51 64 07
N° Fax: 04 68 51 76 40
N/Ref. : n° 3070126

Objet: Gestion de l'étang de Canet-Saint Nazaire
P.J: compte rendus d'activité n°1 et 2.

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier en date du 3 juin et, par la présente, nous souhaitons vous apporter quelques éléments de réponse. Avant toute chose, je me permets de vous rappeler le cadre général et les moyens dont nous disposons.

Le site de l'étang appartient en partie au Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres pour lequel, uniquement, nous sommes gestionnaires. Par ailleurs, il fait l'objet d'une appellation « Natura 2000 » pour laquelle nous sommes opérateur.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive « Natura 2000 », nous vous avons proposé de participer aux ateliers thématiques. Mais malheureusement, en raison du mouvement de grève de la poste, vous n'avez pu être présent qu'au dernier rendez-vous. D'autres réunions d'ateliers thématiques auront lieu en septembre et nous ne manquerons pas de vous en informer.

Ces ateliers thématiques sont l'occasion de discuter en petits comités sur des problématiques ciblées sur le site. Toutes nos discussions seront reprises lors de Comité de Pilotage. Nous nous sommes donnés comme objectif les échéances suivantes :

- Etat des lieux du site, diagnostic et arbitrage sur l'évolution du site afin d'aboutir à un objectif commun –décembre 2003.
- En fonction de cet objectif commun, déclinaison en objectifs intermédiaires et fiches actions pour chacun des acteurs du site, afin d'aboutir à la production d'un document d'objectifs, valant plan de gestion sur les terrains du Conservatoire, pour le mois d'août 2004.

En attendant de définir la programmation et la hiérarchisation des travaux qui découleront de ce document, la Communauté d'Agglomération Tet Méditerranée assure des missions de réhabilitation et d'entretien du site par le biais d'une équipe d'intervention. Vous trouverez ci-joints deux comptes rendus d'activité des 6 derniers mois, qui vous présenteront dans le détail toutes les actions engagées ou envisagées.

Comme vous pourrez le constater, les postes d'observation de l'avifaune font l'objet d'un programme de travaux de réfection important, pour lequel nous avons déjà réhabilité les toitures et la structure.

Le village des pêcheurs fait l'objet d'un entretien particulier. Nous avons commencé un programme de réhabilitation des toitures des cabanes qui va se poursuivre durant les trois prochaines années. L'entretien des clôtures est actuellement à la charge des locataires (pêcheurs), nous essayons de les inciter à faire les travaux nécessaires.

Une personne de l'équipe d'intervention est dédiée, pratiquement tous les jours, à la propreté du site.

Pour l'instant, les panneaux de la flore et de la faune n'ont pas été restaurés, car nous travaillons sur une charte graphique. Nous sommes preneur de tous les conseils techniques en la matière, afin de pouvoir vulgariser le site et le rendre le plus accueillant possible tout en invitant les gens à le respecter.

Concernant le problème de la pêche, il ne s'agit pas d'une simple amende, il y a actuellement une instruction judiciaire en cours. Le jugement n'étant pas rendu, nous ne nous prononcerons donc pas sur le fond de l'affaire, mais il est clair que cet épisode juridique va nous amener à modifier considérablement les pratiques sur le site.

A ce titre, nous élaborons actuellement, en partenariat avec les Affaires Maritimes et la profession, un règlement de pêche. Ce document doit permettre aux pêcheurs d'exercer en toute légalité. Notre intention n'est pas d'aider à faire disparaître cette activité du site, bien au contraire.

Les vannes et plus largement le grau sont actuellement la source de nombreuses critiques. Nous ne pourrions pas résoudre ce problème tant que nous n'aurons pas défini, ensemble, un objectif clair pour l'étang de Canet/Saint-Nazaire. Lors de l'atelier thématique « hydraulique et gestion des vannes », tous les acteurs ont convenu que la gestion des vannes et du grau doit être repensée. Actuellement, cet ouvrage est géré par le syndicat du Réart. Le désensablement du grau fait partie de son programme de travaux, mais nous ne disposons pas de son calendrier.

En partenariat avec le Groupement Ornithologique du Roussillon nous avons conduit deux actions en faveur de l'avifaune :

- Protection des zones de nidifications des sternes,
- Revitalisation de la haie de Saint-Nazaire.


A la demande d'experts, nous renouvelerons ce genre d'opérations si cela s'avérait nécessaire. Le document d'objectifs devrait nous apporter des informations intéressantes sur le sujet.

Pour conclure sur la surveillance du site, un agent de l'équipe d'intervention est aujourd'hui assermenté garde particulier du Conservatoire du Littoral. Il assure des rondes régulières sur l'étang et est en contact permanent avec la Gendarmerie, les Polices Municipales, l'ONCFS, les Affaires Maritimes. A l'automne, deux autres agents suivront la formation de garde pour venir renforcer son action.

En espérant avoir pu répondre à vos inquiétudes, je vous remercie de votre contribution à la préservation de ce site. Je vous invite à prendre contact directement avec Monsieur Jérôme DUBOST, qui est en charge de ce dossier, afin de vous associer pleinement à la démarche et aux actions engagées.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour Le Président et par délégation
Le vice-Président délégué



Pierre ROIG
Pierre ROIG

Copie diffusion :

- Madame Arlette FRANCO, Maire de Canet-en-Roussillon
- Madame Florence VERDIER, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres